





# Généralités sur la saisie des pièces comptables

## Introduction

De manière générale lors de la saisie de vos pièces comptables, si vous avez des doutes sur les informations à saisir, appuyez sur la touche , le système émettra alors des messages vous invitant à compléter les données manquantes.

Les zones obligatoires apparaissent généralement avec une coche située à gauche comme suit : . Les zones grisées sont des zones inaccessibles que vous ne pouvez pas modifier ou dans lesquelles vous ne pourrez pas saisir.

Quand le système émet un message, il peut bloquer l'accès à l'écran, appuyez alors sur la touche  pour rafraîchir l'écran et poursuivre votre traitement. Les messages d'information et d'avertissement ne sont pas bloquants, appuyez sur la touche  jusqu'à ce que le système vous donne à nouveau accès à l'écran. Si vous êtes, malgré toutes ces tentatives, bloqué sur un message d'erreur, alors vous êtes obligé de recommencer votre traitement en essayant d'éviter de reproduire l'erreur : saisissez la commande /N dans la zone de commande pour quitter l'écran.

La saisie des pièces comptables dans SAP se décompose en deux parties :

- Les **données d'en-tête** qui reprennent les informations valables pour la pièce entière : la date de pièce, la date de comptabilisation, le numéro de pièce, etc.
- Les **données de poste** qui reprennent les informations valables pour le compte comptable utilisé : un centre de coûts, une description du poste individuel, etc.

Concernant les données d'en-tête, une nouvelle zone est gérée depuis la nouvelle version de la comptabilité financière ECC 6 : cette zone correspond au **groupe de ledgers**.

Le **groupe de ledgers** traduit une norme comptable. Il permet de différencier une comptabilisation selon les normes comptables françaises d'une comptabilisation selon d'autres normes comptables, les normes comptables IAS-IFRS par exemple.

Dans la pratique, les opérations quotidiennes sont comptabilisées sur l'ensemble des ledgers sans différenciation comptable. Des transactions spéciales sont ensuite utilisées pour corriger les écritures selon une norme comptable spécifique.

Il existe deux groupes de transactions : les transactions classiques pour une comptabilisation sur l'ensemble des ledgers et les transactions spéciales pour une comptabilisation sur un groupe de ledgers spécifiques. Dans ces transactions spéciales, la zone supplémentaire **Groupe de ledgers** apparaît dans l'en-tête de pièce alors qu'elle n'apparaît pas dans les transactions classiques.

## Généralités sur la saisie des pièces comptables

### La saisie des données d'en-tête

Les données d'en-tête obligatoires lors de la saisie d'une pièce comptable sont les suivantes :

<b>Saisir écriture sur cpte gén.: Données d'en-tête</b>					
[ Pièce maintenue ]		Modèle d'imputation	<input checked="" type="checkbox"/> Saisie rapide	<input type="checkbox"/> Comptab. avec modèle	<input type="text"/> Options traitement
Date pièce	15.04.2012	Type	SA	Société	FR01
Date comptable	15.04.2012	Période	4	Devise/taux	EUR
N° pièce				Date conversion	
Référence				N° intersoc.	
Texte d'en-tête					
DA partenaire					

- **Date pièce** : la date de pièce correspond à la date effective de réalisation de l'opération.
- **Date comptable** : cette date correspond à la date de mise à jour des comptes dans la comptabilité. La date du jour est proposée par défaut par le système, cette date peut être modifiée en fonction de la période comptable autorisée. La date comptable définit la période comptable.
- **Type** : le type de pièce correspond généralement à la nature de l'opération en cours de saisie. Par exemple, le type de pièce **SA** correspond à la saisie d'une opération diverse en comptabilité générale.
- **Société** : le code société peut apparaître par défaut en fonction des paramètres de la fiche utilisateur. Sinon, ce code société doit être saisi et sera proposé par défaut lors de l'enregistrement de pièces effectué ultérieurement dans la journée.
- **Devise/taux** : la devise de transaction doit être saisie à la première connexion de la journée. Cette devise sera ensuite proposée par défaut lors d'enregistrement effectué ultérieurement dans la journée.
- **N° pièce** : selon les paramètres du type de pièce utilisé, le numéro de pièce doit être saisi par l'utilisateur (numérotation externe) ou déterminé par le système (numérotation interne).

# Généralités sur la saisie des pièces comptables

Les autres zones des données d'en-tête sont généralement facultatives. Elles peuvent être obligatoires en fonction de la configuration du type de pièce utilisé ou encore en fonction d'une règle de validation configurée :

<b>Saisir écriture sur cpte gén.: Données d'en-tête</b>					
[ Pièce maintenue ]    Modèle d'imputation <input checked="" type="checkbox"/> Saisie rapide <input type="checkbox"/> Comptab. avec modèle <input type="checkbox"/> Options traitement					
Date pièce	15.04.2012	Type	SA	Société	FR01
Date comptable	15.04.2012	Période	4	Devise/taux	EUR
N° pièce				Date conversion	
Référence				N° intersoc.	
Texte d'en-tête					
DA partenaire					

- **Référence** : la référence se rapporte généralement à un numéro de document externe, par exemple, le numéro d'une facture fournisseur.
- **Texte d'en-tête** : le texte d'en-tête contient des informations supplémentaires valables pour l'ensemble de la pièce.
- **N° intersoc.** : le numéro de pièce inter-société est valable lorsque l'opération saisie concerne plusieurs sociétés. Il peut être saisi manuellement ou déterminé par le système. On obtient ainsi un numéro de pièce pour chacune des sociétés et un numéro commun pour la pièce inter-société comptabilisée.
- **DA partenaire** : saisir éventuellement le domaine d'activité partenaire afin de réaliser une consolidation par élimination réciproque au niveau des domaines d'activité. Le domaine d'activité partenaire est repris sur tous les postes individuels de la pièce saisie.
- **Gr. ledgers** : le groupe de ledgers est proposé dans le cas d'une comptabilisation sur un groupe de ledgers spécifiques.

## La saisie des postes individuels

Les éléments obligatoires lors de la saisie d'un poste individuel sont :

Premier poste de la pièce					
CC	40	Compte	62260010	Cde CGS	<input type="checkbox"/> CMvt

- **CC** : la clé de comptabilisation détermine le type de compte utilisé et le sens débit/crédit de l'écriture. Cette clé est codifiée sur deux positions.

## Généralités sur la saisie des pièces comptables

Les principales clés de comptabilisation à retenir pour la saisie des pièces comptables sont :

- 40 Comptabilisation sur compte général au débit.
- 50 Comptabilisation sur compte général au crédit.
- 01 Comptabilisation sur compte client au débit.
- 11 Comptabilisation sur compte client au crédit.
- 05 Comptabilisation d'un décaissement sur compte client au débit.
- 15 Comptabilisation d'un encaissement sur compte client au crédit.
- 06 Comptabilisation d'un écart de paiement sur compte client au débit.
- 16 Comptabilisation d'un écart de paiement sur compte client au crédit.
- 09 Comptabilisation avec code CGS (Compte Général Spécial) sur compte client au débit.
- 19 Comptabilisation avec code CGS sur compte client au crédit.
- 21 Comptabilisation sur compte fournisseur au débit.
- 31 Comptabilisation sur compte fournisseur au crédit.
- 25 Comptabilisation d'un décaissement sur compte fournisseur au débit.
- 35 Comptabilisation d'un décaissement sur compte fournisseur au crédit.
- 26 Comptabilisation d'un écart de paiement sur compte fournisseur au débit.
- 36 Comptabilisation d'un écart de paiement sur compte fournisseur au crédit.
- 29 Comptabilisation avec code CGS sur compte fournisseur au débit.
- 39 Comptabilisation avec code CGS sur compte fournisseur au crédit.
- 70 Comptabilisation sur compte d'immobilisation au débit.
- 75 Comptabilisation sur compte d'immobilisation au crédit.



D'autres clés de comptabilisation sont gérées par le système automatiquement et ne sont donc pas utilisées lors de la saisie des pièces comptables. C'est le cas notamment de la comptabilisation des mouvements de stock depuis les modules logistiques des achats ou des ventes.

# Généralités sur la saisie des pièces comptables

- **Compte** : le compte à saisir lors de la comptabilisation des pièces comptables dépend de la clé de comptabilisation utilisée :
  - Le numéro de compte général.
  - Le numéro de compte client.
  - Le numéro de compte fournisseur.
  - Le numéro de compte d'une fiche d'immobilisation.

Les autres données sont facultatives :

Premier poste de la pièce							
CC	40	Compte	62260010	Cde CGS	<input type="checkbox"/>	Mvt	<input type="checkbox"/>

- **Cde CGS** : le code du compte général spécial permet la saisie d'une opération spéciale sur un compte client ou fournisseur (saisie d'un acompte, saisie d'un effet...). Ce code permet de redéterminer le compte collectif centralisateur du compte client ou fournisseur.

Par exemple : lors de la comptabilisation d'un acompte sur compte fournisseur, le compte collectif centralisateur devient le **409\*** et remplace le compte collectif de base du compte fournisseur **401\***.

- **CMvt** : le code mouvement permet la saisie d'une opération sur un compte d'immobilisation (saisie de l'entrée d'une immobilisation, saisie de la cession d'une immobilisation...).

## L'imputation analytique

Lors de l'enregistrement des écritures comptables sur comptes de charges et de produits, le système vous demandera généralement une imputation analytique. Cette imputation analytique permet d'alimenter dans SAP le module de contrôle de gestion.

L'imputation analytique permet, pour le contrôleur de gestion, d'obtenir des informations pour analyser les performances de l'entreprise. Il pourra, par exemple, obtenir des informations concernant la marge réalisée par secteur d'activité ou par ligne de produits.

## Généralités sur la saisie des pièces comptables

Dans SAP, chaque compte général de charges ou de produits est généralement créé comme nature comptable dans le module de contrôle de gestion. La nature comptable permet l'enregistrement des écritures de la comptabilité financière en comptabilité analytique. Les écritures comptabilisées sur des comptes non créés comme natures comptables ne remontent pas en comptabilité analytique. C'est le cas notamment des comptes de bilan.

Les comptes de charges sont généralement définis comme des natures comptables de coûts et doivent être imputés sur un des objets analytiques suivants :

- **Centre de coûts** : le centre de coûts permet d'analyser les charges selon leur origine dans l'entreprise (coûts liés à la recherche et développement, coûts liés au marketing, coûts liés à la production, etc.). Par ailleurs, comme chaque centre de coûts est lié à un centre de profit, les charges sont également imputées sur un centre de profit via le centre de coûts.
- **Ordre interne** : permet de suivre des frais indépendamment des centres de coûts (coûts liés à une campagne publicitaire, coûts liés à un investissement...).
- **Élément d'OTP** (Organisation Technique de Projet) permet de pouvoir suivre les coûts d'un projet (le projet est fractionné en plusieurs unités appelées éléments d'OTP, par exemple le suivi de la construction d'un avion divisée en plusieurs unités : les ailes, la carlingue, le moteur, les aménagements intérieurs...).

Certains comptes de produits peuvent être définis comme des natures comptables de produits de réduction sur coûts. Ces comptes sont imputés comme des natures comptables de coûts, à savoir sur le centre de coûts, l'ordre interne ou l'élément d'OTP, par exemple un compte de reprises sur provisions 786\*.

Les comptes de produits sont généralement créés comme des natures comptables de produits des ventes. Les natures comptables de produits des ventes doivent toujours être imputées sur un centre de profit.

Les centres de profit sont destinés à fournir des comptes de résultat. En effet, toutes les écritures de charges et de produits se retrouvent en comptabilité des centres de profit :

- Les charges imputées sur un centre de coûts sont imputées sur le centre de profit rattaché au centre de coûts.
- Les produits sont également imputés directement sur un centre de profit. Ce centre de profit est saisi manuellement lors de l'enregistrement des factures clients directement en comptabilité. Ce centre de profit peut également être déterminé de façon automatique en fonction de l'article facturé au client car chaque article dans SAP est rattaché à un centre de profit.